

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

## FINANCES

### CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE THONON-LES -BAINS – FETES ET MANIFESTATIONS 2022 - SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2022

Par délibération du 19 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme de Thonon Les Bains qui fixe les missions de cette association, les modalités et les conditions d'attribution des moyens alloués par la Commune.

L'article 1.1 de la convention prévoit notamment que l'Office de Tourisme « *peut être chargé, par le Conseil Municipal, de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles* ».

Afin de préciser la liste des manifestations importantes que la Commune entend confier annuellement à l'Office de Tourisme de Thonon Les Bains, et le soutien financier afférent, il est apparu utile d'établir une convention ad hoc à la convention d'objectifs dont la durée est de quatre ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024).

Le projet de convention présenté pour l'année 2022 fixe la liste des animations, fêtes et manifestations culturelles, qui sont les suivantes :

- 16-20 avril 2022 : Les Bambins de Pâques ;
- 21-24 avril 2022 : Folies végétales ;
- 29-31 juillet 2022 : Festival du Folklore chablaisien ;
- 8-11 août 2022 : Festival de la Chanson française de Thonon ;
- 16 août 2022 : Bal et Feux du 16 août ;
- 8-9 octobre 2022 : Démontagnée ;
- 1-2 octobre 2022 : Marché des Potiers ;
- 12-16 octobre 2022 : Festival de la gastronomie de Thonon Toques en Chabais® ;
- 17-31 octobre 2022 : Festival Les P'tits Malins ;

Il est donc proposé pour ce faire d'attribuer une subvention exceptionnelle de 330.000 € (TTC) au titre de l'année 2022 à l'Office de Tourisme de Thonon Les Bains pour l'organisation de ces manifestations.

Sur proposition de Madame DE LA IGLESIA, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention pour 2022 pour l'organisation de fêtes et animations confiées à l'Office de Tourisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 330.000 € pour le programme des manifestations organisées par l'Office de Tourisme, objet de la convention spécifique.

----- Fin du document -----